

Le diplôme du Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole permet aux titulaires d'acquérir une approche du monde du travail par le salariat agricole en qualité d'ouvrier qualifié avec une qualification de niveau V obtenue sur 2 années en formation par apprentissage.

OBJECTIFS DU CAPa MA

Entrer dans la vie active en qualité d'ouvrier qualifié dans une exploitation agricole, dans une coopérative d'utilisation du matériel agricole (CUMA) ou une entreprise de travaux agricoles (ETA).

Le CAPa MA permet la poursuite des études : BP REA, Bac Pro Agroéquipement, Bac Pro CGEA.

ORGANISATION DE L'APPRENTISSAGE

au CFA de la LOZÈRE, site de Marvejols

Tél. : 04 66 32 02 39



Obtention du diplôme après validation des UCC (Unités de Contrôle Capitalisables).

Contenu de la formation :

■ Enseignement général Enseignement général appliqué au monde professionnel:

mathématiques, français, monde actuel, sport, santé et sécurité, entreprise et vie professionnelle.

■ Enseignement technique et professionnel :

- Bases de la production animale et de la production végétale
- Réalisation de travaux en productions animale et végétale
- Module d'approfondissement professionnel : pastoralisme en montagne.

840 heures de formation sur les 2 années d'apprentissage, soit par an :

- 12 semaines au CFA
- 35 semaines en entreprise
- 5 semaines de congés payés

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir entre 16 et 25 ans (ou 15 ans, par dérogation) être issu d'une classe de 3^{ème} générale, 3^{ème} DP ou 3^{ème} SEGPA, éventuellement, de 4^{ème}.

Avoir signé un contrat avec un maître d'apprentissage.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Renseignements par courriel auprès de : cfa.lozere@educagri.fr, par téléphone au : 04 66 32 02 39

DIPLÔME

Le diplôme est délivré par le Ministère de l'Agriculture

- formation par la voie de l'apprentissage : évaluation par UC (Unités Capitalisables); l'ensemble des UC est à acquérir dans un délai de 5 ans.

